

FICHE N°12 : DONNER UN SENS À L'ALERTE

La diffusion de l'alerte et l'information des populations en cas d'événement de sécurité civile est une priorité. Elle doit permettre aux administrés d'adopter les bons comportements face à un phénomène les menaçant.

1 - Objectifs de l'alerte

Les buts d'une alerte en cas d'événement sont divers selon les risques. **En général, l'objectif est de faire mettre la population à l'abri, dans un lieu sûr, dans l'attente d'informations complémentaires qui lui seront données par la suite.**

Cependant, pour certains phénomènes, notamment à cinétique très rapide, l'objectif peut être de faire évacuer les populations vers un lieu prédéfini (exemple crues torrentielles). **L'évacuation spontanée de la population n'est pas un choix sans conséquences.** Il est donc souhaitable de réserver cette mesure à des cas très spécifiques. Elle peut engendrer rapidement panique et encombrement des voies de circulation et, de fait, exposer un grand nombre de personnes au phénomène (elles ne sont plus abritées) et bloquer l'intervention des moyens de secours. **Si la commune estime que cette action est nécessaire, elle doit la faire valider par les services de secours et le préfet.**

2 - Quel lien avec l'information préventive ?

Pour que la population adopte le bon comportement en cas d'événement, **il est indispensable qu'elle ait été bien informée (connaissance des consignes de sécurité)**, notamment par les campagnes d'information préventive et en particulier par le DICRIM.

Pour certaines mesures retenues dans le PCS, comme par exemple celle de l'évacuation, une information très claire et précise de la population dans le DICRIM est indispensable (exemple : se diriger vers un point de regroupement ou une salle des fêtes hors de la zone à risques).

Dans ces campagnes, il est essentiel d'être très précis sur les moyens utilisés pour la diffusion de l'alerte aux habitants et ce, pour chaque risque puisque les comportements à adopter ne sont pas forcément les mêmes selon les événements. Le choix du moyen d'alerte permettant la diffusion d'un signal ou d'un message est donc crucial (cf. fiche suivante).

La réflexion sur la diffusion de l'alerte à la population est un ensemble cohérent :

- **disposer d'un (ou plusieurs) moyen d'alerte fiable, couvrant toute la population et reconnaissable pour chaque situation,**
- **diffuser, préventivement, des informations précises sur les modalités retenues pour chaque situation et sur les comportements individuels.**